

Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : CS



AGRICHEM B.V  
Koopvaardijweg 9  
4906 cv Oosterhout  
PAYS-BAS

Paris, le 27 FEV. 2015

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joint, la décision administrative suite à votre demande de changement de type commercial concernant le produit :

**N° Intrans : 2050347 - TARGET SC**

**AMM n° 2090028**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

~~Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux~~

**Alain TRIDON**

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Le changement de type commercial du produit est modifié ainsi qu'il suit :

- TARGET SC : numéro d'intrant : 2050347 et numéro d'autorisation de mise sur le marché : 2090028, générique du produit STEF-METRON est modifié en :
- TARGET SC : numéro d'intrant : 2050347 et numéro d'autorisation de mise sur le marché : 2090028, produit de référence.

Ce changement est autorisé avec un délai de commercialisation et d'utilisation à concurrence de l'écoulement total des stocks.

**Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 2050347 Nom commercial : TARGET SC

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2090028

Firme détentrice : AGRICHEM B.V

Type commercial : Produit de référence

Vu l'avis de l'Anses n°2012-1124 du 29 décembre 2014

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

27 FEV. 2015

Le sous-directeur de la qualité  
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON